



VILLE DE
CHARTRES



VILLE DE
CHARTRES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHARTRES APPROUVÉ

Par délibération en date du 24 juin 2015, le
Conseil Municipal de Chartres a approuvé la
révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°09/402 en date du 17 décembre 2009 prescrivant la révision générale du PLU sur l'ensemble du territoire communal et définissant les modalités de concertation.

Délibération n°12/283 en date du 27 septembre portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU.

Délibération n°14/314 en date du 08 septembre 2014 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU de Chartres.

Délibération n°15/233 en date du 24 juin 2015
approuvant la révision générale du PLU de
Chartres.

Arrêté n°16/1141 en date du 04 avril 2016 arrêté
mise à jour du PLU.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHARTRES

Liste des pièces

1.a : Diagnostic territorial

1.b : État initial de l'environnement

1.c : Justifications des choix retenus

1.d : Évaluation environnementale et indicateurs de suivi

2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

4.a.1 : Règlement graphique - Plan de zonage

4.a.2 : Règlement graphique - Plan des Formes Urbaines

4.b : Règlement Littéral

5.1 : Périmètres des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

5.2 : Droit de Préemption Urbain (DPU)

5.3 : Permis de démolir

5.4 : Périmètres d'études sujets au surseoir à statuer

5.5 : Secteurs affectés par le bruit et prescriptions d'isolement acoustique

5.6 : Servitudes d'Utilités Publiques (SUP)

5.7 : Annexes sanitaires

5.8 : Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

5.9 : Zones de publicité restreinte et règlement

[de publicité](#)

[5.10 : Plan de Prévention des Risques et d'Inondation de l'Eure \(PPRI\)](#)

[5.11 : Servitude archéologique](#)

[5.12 : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur](#)



GLOSSAIRE

ACCESSIBILITÉ
MENTIONS LÉGALES
PLAN DU SITE

1. **CONTACTS**
2. **LE PÔLE ADMINISTRATIF**
3. **MAGAZINE**